



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DE POLICE

N° Spécial

06 Février 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Préfecture de Police du 06 Février 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DE POLICE	Page
N° 2019-00124	04.02.2019	Arrêté relatif à la composition du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'Etat	3

PREFECTURE DE POLICE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction des personnels

Service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés

Arrêté n°2019-00124

relatif à la composition du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'Etat

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 modifié portant création du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'Etat ;

Vu le procès-verbal en date du 6 décembre 2018 proclamant les résultats du scrutin qui s'est tenu du 30 novembre au 6 décembre 2018 pour l'élection des représentants du personnel au sein du comité technique des directions et services administratifs de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'Etat ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines ;

Arrête :

Article 1^{er} : Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au sein du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'Etat :

- M. Michel DELPUECH, préfet de police ;
- M. Thibaut SARTRE, préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;
- M. Christophe PEYREL, directeur des ressources humaines ;
- M. Julien MARION, directeur de la police générale ;
- M. Philippe CASTANET, directeur des finances, de la commande publique et de la performance ;

- M. Antoine GUERIN, directeur des transports et de la protection du public ;
- M. Gérard PARDINI, chef du service des affaires immobilières ;
- Mme Sabine ROUSSELY, cheffe du service des affaires juridiques et du contentieux.

Article 2: Sont désignés en qualité de représentants des personnels titulaires et suppléants du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'Etat ;

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Mme PINEAU Pascale SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP	M. TIXIER Damien SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP
M. TAMARIN Stéphane SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP	M. HADROUG Karim SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP
M. LEON Gérard SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP	Mme JAMAIN Marie-Christine SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP
M. SAMUEL Judes SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP	Mme TANOUGAST Bélanda SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP
M. HAON Marie-Christine SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP	Mme AIT MOUSSA Saliha SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP
Mme BNOURRIF Zohra CFDT	M. FAULE Gilles CFDT
M. AIT TAYEB Samir CFDT	Mme PEILLON Fabienne CFDT
Mme HADJI REZAI Bar CFDT	M. BIAGUI Mamoudou CFDT
Mme MENGUY Laurence FSMI FO	M. GUILLAUME Nicolas FSMI FO
M. LEDOUX Marc FSMI FO	M. HICQUEL Julien FSMI FO

Article 3 : L'arrêté n°2015-00129 du 3 février 2015 modifié relatif à la composition du comité technique des directions et services administratifs de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'Etat est abrogé.

Article 4 : Le Préfet, secrétaire général pour l'administration et le directeur des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Paris, le 04 février 2019

Le Préfet de Police,

Signé

Michel DELPUECH

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>